

# Pour les langues et cultures régionales... et pour l'Enseignement Public

*Sur cette question, la FSU-Bretagne n'a pas, pour l'instant, arrêté de position commune.*

*Nous publions la réflexion d'Amédée PERROT, secrétaire général de la section FSU 22.*

*Elle n'entend pas clore le débat mais au contraire contribuer à le lancer en recherchant ce qui peut rassembler.*

Le rapport commandé par L. Jospin à B. Poignant fait du bruit, suscite des espoirs... et des interrogations.

**Devait-on attendre de subordonner** à la perspective de la signature d'une Charte européenne la reconnaissance officielle des langues régionales pour décider au niveau de l'Etat les mesures indispensables pour que l'Enseignement Public soit mis à même de les prendre pleinement en compte ?

**Et doit-on attendre ?** N'est-ce pas maintenant, au moment où la rentrée 99 se prépare qu'il importe de prévoir des solutions à des situations urgentes ? S'impose notamment la nécessité d'installer des

classes bilingues autrement que par leur création au détriment de la création d'autres classes, étant entendu que tout refus d'en ouvrir ne peut qu'aboutir à la fragilisation du Service Public, tout particulièrement dans les zones rurales, par des "fuites" vers l'Enseignement confessionnel ou les écoles associatives (Diwan). La nécessité tout autant d'assurer la continuité de cette filière.

Cela étant, **doit-on se borner à enregistrer la demande sociale** (extrêmement restreinte) telle qu'elle s'exprime pour ce type d'enseignement ? On doit ici fortement déplorer que le Rapport passe à côté d'une démarche qui viserait à irriguer l'ensemble du tissu scolaire de Basse

Bretagne par un dispositif de sensibilisation, d'initiation à la langue, dispositif assuré dès la maternelle par un réseau de maîtres itinérants. Vieille revendication syndicale, toujours aussi pertinente. Car si la langue bretonne a un avenir, ne passe-t-il pas prioritairement par la possibilité concrète donnée à tous les enfants et les jeunes d'être mis par l'école en contact avec la langue et donc par la possibilité donnée du libre choix d'en entreprendre ultérieurement l'étude approfondie tout au long de la scolarité ?

Nous serions également mal venus d'attendre pour que les enseignants de breton dans le second degré cessent de devoir exercer dans 3, 4, voire 5 établisse-

ments, pour qu'augmente le nombre de places au CAPES, pour que ce dernier soit remodelé (section bilingues) et pour qu'un réel effort de promotion de la langue bretonne soit fait dans les collèges et lycées.

En tout état de cause, **c'est toute une panoplie assurant la diversité de l'offre qui doit trouver droit de cité dans l'Enseignement Public** (sensibilisation, initiation, option facultative, LVII, LVIII, Classes bilingues). Car c'est bel et bien d'ABORD envers le Service Public d'Education que l'Etat a des devoirs. Il nous appartient d'y veiller en même temps que d'approfondir les questions que soulèvent le recrutement et la formation des maîtres, comme celles des compé-

tences nouvelles que le rapport suggère d'accorder aux Régions au plan scolaire...

Dans l'immédiat, pour une part essentielle, la volonté du gouvernement se mesurera aux moyens budgétaires qu'il entend affecter à l'Education Nationale pour qu'elle puisse assurer, en Bretagne (comme ailleurs), TOUTES ses missions.

*Amédée PERROT*

*A. Perrot n'aborde ici la question des Langues et Cultures Régionales que sous le seul aspect du Breton. Cela ne signifie pas une non prise en compte du Gallo (question que le rapport B. Poignant n'aborde pas, et qui doit être traitée).*